

Annexe A – Description et croquis du bien-fonds



En utilisant le **schéma en sections** ci-dessous, veuillez indiquer l'emplacement du bien-fonds admissible et le représenter par un croquis, en incluant, le cas échéant, l'emplacement du bétail, des clôtures, des lieux de passage contrôlés, des installations d'abreuvement à l'extérieur de la zone d'exclusion, des terres agricoles, ainsi que de tout lac ou cours d'eau qui y coule. Vous pouvez obtenir des formules de demande supplémentaires auprès du bureau de votre municipalité rurale, de votre équipe PRO ou de votre district de conservation, auprès du Bureau d'aide fiscale du Manitoba (numéro sans frais : 1 800-782-0771), ou encore en visitant notre site Web à l'adresse suivante : www.gov.mb.ca/finance/tao/riparian.fr.html.

Emplacement du bien-fonds	Schéma en sections (640 acres)	Emplacement du bien-fonds
M.R.	N	M.R.
N° de rôle		N° de rôle
Q. de sect.		Q. de sect.
Sect.		Sect.
Twp		Twp
Rang		Rang
O		E
Emplacement du bien-fonds		Emplacement du bien-fonds
M.R.	S	M.R.
N° de rôle		N° de rôle
Q. de sect.		Q. de sect.
Sect.		Sect.
Twp		Twp
Rang		Rang